



COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 30.3.2022
C(2022) 2127 final*

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier le Sénat pour son avis concernant la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2008/118/CE et la directive (UE) 2020/262 (refonte) en ce qui concerne les comptoirs de vente hors taxes situés dans le terminal français du tunnel sous la Manche {COM(2021) 817 final}.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne qui, pour rétablir l'équité des conditions de concurrence sur le marché des liaisons transmanche, permettrait la réouverture de comptoirs de vente hors taxes dans le terminal français de la liaison fixe transmanche. Le terminal de la liaison fixe transmanche présente en effet les caractéristiques d'un port et permet d'effectuer la traversée de la Manche dans les mêmes conditions que les ports de Calais et de Dunkerque.

La Commission se félicite que le Sénat partage son point de vue selon lequel le champ d'application de la proposition de directive doit rester strictement limité à la liaison fixe transmanche afin de prévenir tout risque de fraude.

En effet, le terminal de la liaison fixe transmanche n'est pas comparable à un terminal ferroviaire en ce sens qu'après s'être enregistrés pour leur voyage et avoir accédé à un terminal disposant de comptoirs de vente hors taxes, ils ne peuvent pas en sortir et sont tenus de poursuivre leur voyage vers le pays tiers. Le risque de fraude est limité.

*M. Jean-François RAPIN
Président de la commission
des affaires européennes du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cédex 06*

*cc. M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cédex 06*

En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées par le Sénat, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Maroš Šefčovič
Vice-président

Paolo Gentiloni
Membre de la Commission

